

Relations de travail au Parlement—Loi

années. La situation était différente il y a 30 ou même 20 ans. L'effectif a grossi avec l'expansion du Parlement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et vous siégez au Parlement depuis un certain nombre d'années bien que vous soyez encore un homme très jeune, et comme je me rappelle car j'y étais fonctionnaire, durant vos premières années au Parlement, tous les services dont les députés jouissent aujourd'hui n'existaient pas. Les députés ne disposaient pas d'un grand bureau ni d'un personnel de recherche et de soutien. Cela ne marchait pas de la même façon. Il n'y avait pas de machines de traitement de textes ni autre matériel ultramoderne.

Je me rappelle lorsque le député ou la députée—mais surtout le député car il n'y avait pas beaucoup de femmes députées à cette époque—devait se contenter d'une seule secrétaire et d'un bureau d'une seule pièce. Et encore cela leur avait été accordé peu de temps avant que je ne vienne travailler comme fonctionnaire au Parlement. On me dit qu'avant cela il y avait deux députés et deux secrétaires par pièce et auparavant, il y avait deux députés et seulement une secrétaire et que cette dernière travaillait pour les deux députés en même temps.

Tout cela pour dire que les effectifs du personnel du Parlement ont augmenté. Dans les années 1970, à cause de cette augmentation massive du personnel, on a procédé à une restructuration de l'administration sur la Colline. Cette restructuration devait améliorer la situation. Si l'on devait demander l'avis de la plupart des gens qui travaillent ici, on constaterait sûrement que leur opinion diffère légèrement. La plupart des employés ne diraient pas que les conditions de travail se sont «améliorées» et que les services parlementaires fonctionnent «mieux» depuis qu'on a restructuré l'administration de la Chambre des communes.

Une certaine restructuration s'imposait peut-être. Cela n'existe pas, une administration qui n'a pas besoin d'amélioration, et on peut en dire autant des droits à la négociation collective. Tout devrait devenir mieux que ça ne l'est, et nous, les députés, avons le devoir de veiller à ce que s'améliorent les conditions générales pour tout le monde.

À l'époque où l'on cherchait à améliorer la structure administrative de la Chambre des communes, cet effort aurait dû s'accompagner d'un mouvement parallèle visant à améliorer les moyens pour les employés d'exprimer collectivement leurs griefs auprès de la nouvelle bureaucratie créée au sommet ici à la Chambre des communes.

[Français]

Et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) disait tantôt qu'au temps de l'administration libérale, il y a peut-être 10, 15, 20 ans, je ne sais pas quand, on a vu des gens sans emploi s'adressant à leurs députés, tentant de trouver du travail au Parlement.

Je fais une analyse, monsieur le Président, et je me demande toujours ce qu'il y a de mal là-dedans. Qu'y a-t-il de mal à aller voir son député et tenter de se trouver un emploi ici au Parlement et ailleurs?

Étant donné qu'ici au Parlement, dans cette période, avant la formation de la nouvelle administration, il n'y avait en fait très peu de structure, comment embaucher du personnel? Je me souviens, monsieur le Président, qu'il était très commun,

par exemple dans certains services, et je pense à deux en particulier, où les gestionnaires allaient même consulter les députés, tentant de trouver des gens qui seraient bons pour remplir certains postes. Il n'existait pas d'autre façon à ce moment-là. Et les députés de la région, je pense de toutes les formations politiques, tentaient de trouver de l'emploi pour leurs commettants. Ce n'était peut-être pas la meilleure façon de le faire, c'était la seule structure qui existait et les députés du temps tentaient de trouver du travail à leurs commettants.

Mais aujourd'hui, monsieur le Président, on a les structures administratives dont je parlais tantôt. Mais là où on a fait une erreur grave, à mon avis, c'est de ne pas avoir bâti une structure par laquelle les employés auraient pu présenter leurs griefs à cette nouvelle administration qu'il y avait ici au Parlement.

Alors, bref, ce que je voudrais dire c'est qu'il est important aujourd'hui et en fait, à mon avis, depuis disons le milieu des années 1970, vers 1975-1976, il aurait été important de commencer à penser à avoir des lois permettant aux employés de la Chambre de se syndiquer. Et le gouvernement précédent avait fait une amorce dans ce domaine. Mais, monsieur le Président, nous ici dans cette Chambre, dans ce Parlement, nous ne sommes pas le Parlement précédent.

• (2110)

[Traduction]

Nous ne sommes pas ici seulement pour nous rappeler ce que certains d'entre nous croient que d'autres parmi nous auraient dû faire il y a quelque temps déjà. Notre rôle en tant que parlementaires est d'essayer d'élargir les droits et privilèges de tous les Canadiens, d'améliorer la qualité de vie de tout le monde. L'endroit idéal pour donner l'exemple à tout le pays est ici même, à la Chambre. C'est ici que nous devrions montrer à tous les Canadiens que nous sommes en mesure d'améliorer leur sort collectif. Nous devrions le leur montrer en faisant preuve de bonne foi. De toute façon, le peuple canadien devrait pouvoir nous juger sur la manière dont nous traitons les employés du Parlement.

Si nous, parlementaires, sommes incapables d'améliorer les conditions de travail des quelques 3,000 employés qui travaillent sur la colline du Parlement, qu'est-ce qui nous permet de prétendre pouvoir améliorer le sort collectif de tous les autres Canadiens? Certes, cet endroit-ci devrait être un modèle pour tous les employeurs. Certes, les employeurs devraient pouvoir se tourner vers le Parlement et y voir des employés traités avec justice et équité. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Toutefois, j'espère que ce projet de loi, aussi incomplet soit-il, va au moins commencer à améliorer les droits des employés de la Chambre des communes.

M. Forrestall: Pourquoi m'avoir combattu lorsque je l'ai fait il y a une quinzaine d'années?

M. Boudria: J'entends les observations très intéressantes du député d'en face. Je me souviens bien des observations qu'il a faites il y a une quinzaine d'années, lorsque je travaillais à la Chambre des communes. J'ai oublié ce que je faisais au juste en 1971, mais je crois que j'étais embauché à la papeterie de l'immeuble de l'Ouest. J'ai usé de toute l'influence que j'avais en tant qu'embaucheur pour faire modifier, améliorer la loi! Ce devrait être là le rôle des députés, et non celui des personnes